



## **Association d'Hellènes et de Philhellènes de la Côte « Akti »**

### **Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2021**

Date : Dimanche 26 Septembre 2021

Heure : 16h30 à 18h00

Lieu : Maison de Quartier de la Redoute, Chemin de la Redoute 12, 1260 Nyon

Membres présents : Othon Angelakis, Vangelis Varouxis, Sofia Vassalou, Katerina Giannadaki, Alexandre Dimitriades, Sofia Theodoridou, Agapi Katsamani, Giannis Kyprianou, Nikos Latsos, Thalia Mitsi, Anna Moutousi, Maria Besini, Yanis Bitsakis, Charis Bournous, Kostas Papareorgiou, Despina Parcharidou, Xenia Pippi, Theodoros Polydoros, Christina Portarianou, Evi Prima, Dimitris Sakkos, Nikos Tsouarkis, Kyriaki Chatziioannidou, Anta Gramunt, Sophie Menk (25 membres présents au total).

#### **1. Accueil des membres**

##### **(a) Signature de la liste de présences**

Tous les membres présents ont signé la liste de présences (25 membres présents au total).

##### **(b) Désignation du(de la) président(e) de l'assemblée, du(de la) rédacteur(trice) du PV et du(de la) scrutateur(trice)**

Suite à la proposition du comité sortant, les personnes suivantes ont été désignées :

Président de l'AG : Alexandre Dimitriades

Rédacteur du PV : Othon Angelakis

Scrutateur(trice) : Pas désigné(e) car pas nécessaire

##### **(c) Remarques au sujet de l'ordre du jour et propositions de modifications**

Pas de remarques concernant l'ordre du jour, seulement une proposition concernant le rôle des vérificateurs des comptes a été déposée (cf. sujet 11).

#### **2. Approbation du PV de l'Assemblée Générale Constitutive de 5 juillet 2020**

Le PV de l'Assemblée Générale Constitutive du 5 juillet 2020 (envoyé aux membres avec la convocation de l'AG 2021) est approuvé par l'AG sans remarques.

#### **3. Explications concernant la démission du comité de l'AHPH-Akti avant l'AG 2021**

Le président du comité sortant Alexandre Dimitriades explique que plusieurs membres du comité ont récemment exprimé leur volonté de démissionner pour des raisons personnelles (manque de temps,

autres engagement personnels et/ou professionnels). Suite à cela, lors de la dernière séance du comité le 29 août 2021, il a été convenu que le comité démissionne en bloc en vue de l'AG ordinaire (déjà planifiée) selon l'article 16b des statuts, permettant ainsi à d'autres membres de l'association de se présenter pour le comité tout en évitant la convocation d'une AG extraordinaire quelques semaines plus tard. En même temps, le comité propose à l'assemblée de modifier l'article 11 des statuts et de réduire la durée du mandat du comité de 2 ans actuellement à 1 an (cf. sujet 4). Les membres du comité sortant qui sont présents à l'AG confirment que l'ambiance au sein du comité reste très bonne et que les motifs de leurs démissions sont purement personnels.

#### **4. Discussion et votation des propositions du comité concernant les modifications des statuts**

Le comité a proposé une série de modifications des statuts, qui étaient annexées à l'invitation de l'AG. Ces modifications ont été discutées et finalement adoptées par l'Assemblée Générale, avec quelques changements. Le nouveau comité est mandaté d'introduire les changements qui ont été agréés dans les statuts (version française et version grecque). Précisément, les modifications sont les suivantes :

##### **(i) Article 10c - Quorum requis pour l'Assemblée Générale**

Suite à la recommandation de l'office juridique de la ville de Nyon, le comité propose la réduction du quorum qui est nécessaire pour la tenue d'une Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) de 50% à 30% des membres.

Commentaire : L'assemblée a choisi de réduire le quorum à 30% et non pas à 20% comme proposé initialement par le comité.

##### **(ii) Articles 11/16 - Nombre de membres, démissions et durée de mandat du comité**

L'office juridique de la ville de Nyon pense que le minimum de 5 membres pour le comité est assez contraignant, car une démission simultanée de plusieurs membres du comité peut nécessiter la convocation d'une AG extraordinaire (ce qui est, de façon générale, assez lourd du point de vue organisationnel). Il a proposé d'ajouter (dans l'article 16b) la possibilité de remplacer un membre du comité démissionnaire par cooptation, afin d'éviter la convocation d'une AG extraordinaire. L'assemblée a accepté cette proposition.

En plus, la proposition du comité de modifier l'article 11 concernant la durée de son mandat (réduction de deux (2) ans à un (1) an), a été également acceptée.

##### **(iii) Article 19 - Juridiction**

Pour tout litige qui ne peut pas être résolu dans le cadre de l'AG, le for juridique est à Nyon et le droit suisse est applicable.

Note : dans la version originale des statuts, les Tribunaux de Lausanne et/ou le Tribunal Fédérale sont mentionnés, ce qui est juridiquement faux. Ce changement a été demandé par l'office juridique de la ville de Nyon.

#### **5. Rapport d'activité pour la période juillet 2020 - septembre 2021**

Le rapport d'activité de l'association pour la période juillet 2020 – septembre 2021 a été présenté par le président du comité sortant Alexandre Dimitriades. En bref, les activités et manifestations suivantes ont été mentionnées :

- 2 pique-niques canadiens au parc de Vich (le 6 septembre 2020 et le 27 juin 2021).
- 2 rencontres ouvertes au local de la Redoute (le 25 octobre 2020 et le 6 juin 2021).

- 2 rencontres virtuelles (le 3 février 2021 et le 11 mars 2021).
- Participation à la 16ème Fête de l'Interculturelle de Nyon le 5 septembre 2021 avec un stand de nourriture grecque.
- Webinaire intitulé « Parlons du sommeil des enfants » qui a été organisé par le membre du comité sortant Maria Besini le 22 novembre 2020.
- Création d'un groupe WhatsApp pour les francophones/philhellènes.
- Organisation d'un concours pour le design du logo de l'association. Le logo final et le banner qui est actuellement utilisé (par exemple sur la page facebook) ont été désignés par le membre du comité sortant Kontantina Pataki, en utilisant comme sources d'inspiration deux dessins qui ont été soumis par des enfants dans le cadre du concours.
- Communiqué de presse concernant les candidatures des citoyens d'origine grecque pour les élections communales de Nyon en mars 2021.
- Désignation des représentants de l'association au sein de la Commission d'Intégration Suisses-Etrangers de Nyon (Alexandre Dimitriades) et de Gland (Yanis Bitsakis).
- Support de l'initiative pour la création d'une école grecque à Nyon avec, notamment, l'organisation de la récolte des coordonnées des parents intéressés.

#### **6. Rapport des comptes 2020 et rapport des vérificateurs des comptes**

Le bilan et le compte de pertes et profits de l'association ont été annexés à la convocation de l'AG. Le trésorier du comité sortant Othon Angelakis a expliqué que l'année 2020 a vu un bénéfice grâce aux cotisations des membres, car les dépenses étaient très limitées (pratiquement seulement les frais bancaires) à cause de la situation sanitaire qui a empêché l'organisation de plusieurs manifestations.

Les vérificateurs des comptes ont examiné la totalité des transactions de l'année 2020 et ont proposé avec leur rapport la décharge du comité. Agapi Katsamani, vérificatrice des comptes, a proposé au comité d'utiliser un carnet factures pour les membres qui préfèrent s'acquitter de leur cotisation en cash afin de simplifier la vérification des comptes à l'avenir et afin de garantir une meilleure transparence sur toutes les transactions de l'association. Cette proposition a été acceptée de façon unanime par l'assemblée.

#### **7. Approbation des rapports et des comptes - décharge du comité**

L'assemblée a approuvé par acclamation les rapports du comité et les comptes et lui a donné décharge.

#### **8. Election du nouveau comité et des vérificateurs(trices) des comptes**

Au total 9 des membres présents à l'AG se sont présentés pour l'élection du comité et – selon l'article 11a des statuts – ont été élus tacitement. Il s'agit des membres suivants (par ordre alphabétique) :

Angelakis Othon, Bitsakis Yanis, Chatziioannidou Kyriaki, Dimitriades Alexandre, Gramunt Anta, Menk Sophie, Pippi Xenia, Portarianou Christina et Theodoridou Sofia.

Agapi Katsamani et Charis Bournous ont été réélus comme vérificateurs des comptes. Aucun membre suppléant n'a été défini.

#### **9. Définition des montants des cotisations pour 2022**

Après une brève discussion, les montants des cotisations restent inchangés, à savoir :

30.- CHF pour un adulte

50.- CHF pour un couple/famille

## 10. Prochaines activités/manifestations

Les propositions suivantes concernant les prochaines activités/manifestations de l'association ont été discutées :

- Soirée de poésie avec des poèmes en grec et en français présentées par Kyriaki Chatziioannidou. Une très belle idée afin d'attirer aussi une audience francophone. La question qui se pose est la taille de la manifestation (selon les salles disponibles au local de la Redoute) et la façon de la communiquer dans la presse locale, ce qui peut influencer sur le nombre des participants.
- Atelier de peinture pour enfants à organiser par une connaissance de Yanis Bitsakis et de Katerina Giannadaki qui travaille au musée Benakis à Athènes. L'utilisation d'un certificat Covid est probablement pas nécessaire pour une telle manifestation, car elle s'adresse aux enfants. Yanis et Katerina vont prendre contact avec lui afin de planifier l'organisation (date, coût etc.).
- Cours thématiques (par exemple de gastronomie, pâtisserie, echecs ou autres) avec une audience (adulte) limitée. Le comité va clarifier auprès du service des manifestations de la ville de Nyon la nécessité (ou pas) d'utilisation d'un certificat Covid19 pour de telles manifestations selon les mesures sanitaires actuellement en vigueur.
- Rencontres décontractées à la Maison de Quartier de la Redoute une à deux fois par mois, surtout pendant l'hiver, afin de tisser des liens entre les membres et de mieux se connaître.
- Fête de Noël comme celle qui a été organisée en 2019 au local de l'Esp'Asse.
- Cours de danses grecques (qui ont déjà commencé le 12 septembre 2021 avec Anta Gramunt).

## 11. Divers et propositions individuelles

Charis Bournous, vérificateur des comptes, propose de préciser le rôle des vérificateurs des comptes. Même si souvent leur rôle se limite au contrôle annuel des comptes de l'association, on pourrait imaginer d'éteindre leur rôle afin qu'ils puissent agir comme un organe de contrôle plus global (par exemple, afin de vérifier que le comité respecte les procédures prévues par les statuts). Cela pourrait garantir une meilleure transparence du fonctionnement de l'association et les vérificateurs des comptes pourraient – dans une certaine mesure – contrebalancer le pouvoir du comité.

L'idée est intéressante mais – pour l'instant – il n'y a pas beaucoup de procédures concernant le fonctionnement du comité qui sont définies dans les statuts de l'association. Le président du comité sortant Alexandre Dimitriades propose d'aborder ce sujet d'abord au sein du comité afin de rédiger un règlement intérieur de l'association. Ce règlement pourrait contenir une liste des meilleures pratiques concernant le fonctionnement du comité (entre autres). Cette proposition a été acceptée par l'assemblée.

**Le Président de l'Assemblée Générale**

Alexandre Dimitriades



**Le Rédacteur du Procès-Verbal**

Othon Angelakis

